

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2023-00032

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal **le mardi 7 novembre 2023, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser une marge de recul avant de 5,75 mètres (18,86 pieds) pour un futur garage isolé.

La réglementation en vigueur

Le règlement de zonage numéro 2016-532 stipule :

- à l'article 5.1, que les bâtiments accessoires sont autorisés en cour avant à l'extérieur des marges de recul avant dans la zone RV-2; et
- à l'article 4.3.2, grille h), que la marge de recul avant minimale exigée pour un bâtiment accessoire isolé est de 9 mètres (29,53 pieds).

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 595 138 du cadastre du Québec, sise au 16 chemin du Couchant, dans la zone RV-2.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 7 novembre 2023, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 16 octobre 2023

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James Lacroix-Langlois